



Bulletin municipal n°38
Décembre 2021

Saint Léger sous la Bussière

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

J'espère, malgré les conditions actuelles, que vous vous portez bien.

Le virus est malheureusement toujours là. La troisième campagne de vaccination bat son plein et j'encourage tous ceux qui en ont la possibilité à se faire vacciner. Bien sûr la situation n'est toujours pas redevenue normale et il faut continuer à faire attention. Grâce à ces efforts, nous devrions pouvoir nous retrouver les uns, les autres et profiter de la vie de notre village.

Vous trouverez dans ce numéro de nombreuses informations qui illustrent la vie de St Léger.

Nos associations, toujours aussi dynamiques, attendent des jours meilleurs pour reprendre leurs animations. Je tiens à remercier tous leurs bénévoles qui œuvrent avec détermination pour le bien vivre à St Léger.

Des projets sont à l'étude depuis 2 ans, ils devraient se concrétiser en 2022 :

- Une micro-crèche dans les bâtiments Béliard, où d'importants travaux sont prévus*
- La rénovation intérieure de la salle des fêtes.*

Dans le contexte sanitaire actuel nous ne pourrons pas nous retrouver pour notre traditionnelle cérémonie des vœux et partager le verre de l'amitié.

C'est pourquoi, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous adresse d'ores et déjà tous mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année ; qu'elle apporte notamment santé et réconfort à celles et ceux qui souffrent.

Que 2022 soit une belle année !

Prenez soin de vous.

Pierre Lapalus

Etat Civil 2021

Arrêté au 29 septembre 2021

Bienvenue aux nouveaux nés

Malone Peppino Guy BOÏ, né le 06 Février à Mâcon (Le Bourg)

Marius VIVIER, né le 13 Février à Mâcon (La Bussière)

Adèle VERNAY, née le 02 Avril à Mâcon (La Belouze)

Noam MAVIEL DE BARROS, né le 26 Avril à Mâcon (Nogent)

Nos condoléances aux familles et amis de

JAFFRE épouse GUILLERMIN Marthe décédée le 30 Décembre 2020 à Cluny

JAFFRE Henri décédé le 31 Mai à Trambly

LAPALUS Angèle épouse DECORS décédée le 22 Mai à Mâcon

Inhumations au cimetière

LAPRAY Odette veuve FERRARI, décédée le 23 Septembre à Cluny,

Bienvenue aux nouveaux habitants et propriétaires

M. et Mme Chardon Denis et Santina

M. et Mme Berliet Marc et Odette à Poncharras



Compte Administratif 2020 et Budget Primitif 2021

	Compte Administratif 2020	Budget Primitif 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Charges à caractère général</i>	36 497.44	212 933.36
<i>Charges du personnel</i>	13 752.89	17 170.00
<i>Reversement taxes</i>	2 252.00	2 700.00
<i>Autres charges (participations communales, subventions et indemnités élus)</i>	55 211.36	59 000.00
<i>Charges financières (intérêts)</i>	2 405.18	1 900.00
<i>Dotations aux amortissements</i>	2 100.00	0.00
<i>Virement à la section investissement</i>	38 500.00	127 530.00
Total dépenses de fonctionnement	150 718.87	421 233.36
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Excédent reporté</i>	193 566.47	251 683.36
<i>Ventes et prestations de services (concessions de cimetière et autres)</i>	8 035.78	6 300.00
<i>Impôts et Taxes</i>	69 973.00	57 600.00
<i>Dotations, subventions et participations</i>	79 161.90	63 850.00
<i>Locations et remboursements de frais</i>	41 514.54	39 000.00
<i>Produits financiers (revenus de titres)</i>	2 876.66	2 800.00
<i>Produits exceptionnels (dons)</i>	93.42	
Total recettes de fonctionnement	395 221.77	421 233.36
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<i>Déficit d'investissement reporté</i>	47 758.90	7 639.54
<i>Emprunts et dettes</i>	18 438.82	19 200.00
<i>Réhabilitations bâtiments et autres</i>	13 939.72	488 210.00
Total dépenses d'investissement	80 137.44	515 049.54
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	38 500.00	127 530.00
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	64 600.90	31 319.54
<i>Fonds compensation TVA</i>	4 792.00	
<i>Subventions diverses</i>	1 005.00	255 000.00
<i>Emprunt</i>		100 000.00
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>		1 200.00
<i>Dotations aux amortissements</i>	2 100.00	
Total recettes d'investissement	110 997.90	515 049.54

Les taux applicables sur la commune sont les suivants :

Taxe d'habitation : exonération

Taxe sur le foncier bâti : 31.82 % (au lieu de 11.38 % en 2020, avec le taux de la taxe du département reverser à la commune en compensation de la taxe d'habitation),

Taxe sur le foncier non bâti : 22.22 % (au lieu de 21.97 % en 2020).

Travaux 2021

Voirie :

La tournée des chemins a eu lieu le samedi 6 février en présence des membres de la commission. Il n'y aura pas de goudronnage cette année, les crédits seront reportés sur l'année prochaine.

Des travaux ont été réalisés par les bénévoles le samedi 17 avril

Au chemin des Lévriers : renforcement de l'accotement, après la maison Perrellon sur plusieurs longueurs

Au chemin de Golaine : juste après la dernière maison à Montdidier, on a renforcé la sortie du tuyau coté pré,

Au chemin de la Chanalle : réparation de la traversée en bas du hameau, en plaçant un tuyau PVC Diamètre 200 à l'intérieur du tuyau ciment existant, celui-ci était cassé à plusieurs endroits.

Nous disposons de 3 tonnes d'enrobée à froid chaque année, principalement posé sur le chemin des Lévriers, le Bourg et la route de la Bussière.

Concernant l'entretien des chemins de randonnées il est effectué chaque année par deux bénévoles.

Abattage des peupliers : un lot en bas vers les deux parcelles en bordure de rivière, puis un lot en bordure de la route de Saint Pierre et le long du petit chemin qui rejoint le Hameau de la Chanalle ont été abattus par l'entreprise ROCHARD Denis.

Ecole :

Un tableau blanc magnétique a été installé à l'école, ainsi qu'un ordinateur couplé au vidéo projecteur, installé au plafond a été fourni et une remise à jour de celui actuellement en place a été effectuée.

Adressage :

2021 a vu la fin de l'adressage, en effet nous avons attribué un nom à chaque hameau, route et chemin, tout en respectant leur origine existante, leur histoire.

Chaque maison, propriété, ont un numéro, calculé par rapport au kilométrage établi par l'organisme « La Poste ».



Ces plaques et poteaux portant le nom de nos rues ont été posés le 11 mai par une entreprise/

Les plaques portant le numéro de chaque maison furent distribuées le samedi 19 juin par nos Adjoints, les dites plaques sont à installer à proximité de votre boîte aux lettres.

A ce jour, il reste encore des plaques non remises, nous invitons les propriétaires à venir récupérer leur numéro en mairie, en fin de matinée les mardis et vendredis.

Projet Micro-crèche

Devant les problèmes rencontrés par de nombreux parents de la commune de St Léger sous la Bussière mais aussi des communes avoisinantes pour la garde des enfants, la mairie s'est donné un nouveau défi : créer une structure d'accueil de la petite enfance sur sa commune.

Dans cet esprit, une étude de besoin a été menée par la commune auprès des parents habitant sur les communes du RPI, mais aussi auprès des entreprises du secteur.

La volonté de la commune consiste en la réhabilitation d'un local dont la commune est propriétaire.

A cet effet, un architecte a proposé différents plans d'aménagement permettant de répondre aux obligations d'une structure d'accueil de la petite enfance et d'optimiser le fonctionnement et la veille permanente des encadrants.

Lors de la dernière réunion du 11 juin 2021, les plans ont été vus avec la PMI, qui a suggéré des améliorations dans l'aménagement des espaces pour une meilleure surveillance des enfants.

Le projet est porté par la commune mais également par la fédération ADMR de Saône et Loire et l'association ADMR de Tramayes-Matour qui sera gestionnaire de la structure.

Appuyée par la fédération, l'association ADMR de Tramayes-Matour sera locataire des locaux et elle assurera l'ensemble de l'équipe composée d'un référent technique, d'auxiliaires de puériculture et d'assistants d'éveil.

Dans ce cadre, l'ADMR affirme sa volonté de permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elle. La micro crèche y contribue car elle permet une conciliation de la vie privée et de la vie sociale et professionnelle.

La micro-crèche fonctionnera en mode PAJE, avec le complément de libre choix du mode de garde (CMG – CAF ou MSA).

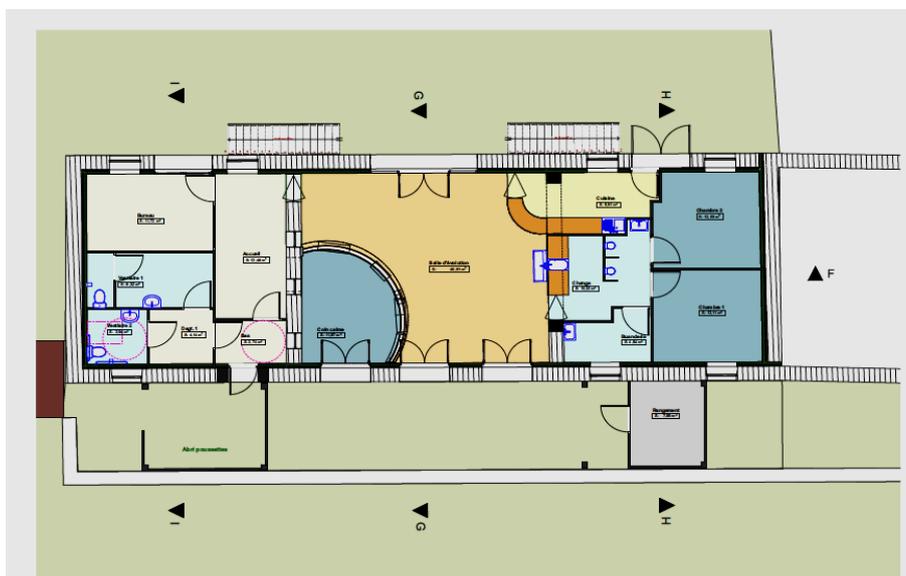
Les horaires d'ouverture devraient permettre de répondre aux besoins d'accueil des enfants.

La micro-crèche de St Léger sous la Bussière pourra accueillir jusqu'à 12 enfants âgés de 10 semaines à 6 ans. Son rôle ne se réduit pas à une simple solution de garde des enfants. Les professionnels ont non seulement pour mission de favoriser l'éveil et le développement de chaque enfant mais aussi de veiller à son intégration sociale.

Les enfants seront entourés d'un référent technique (professionnel de la petite enfance) qui élaborera un projet pédagogique pour la micro-crèche et qui coordonnera l'équipe pour l'encadrement des enfants.

L'ensemble de l'équipe participe à la création du projet éducatif et pédagogique, propose des activités adaptées aux besoins des enfants, contribue au bien-être social en favorisant l'apprentissage et l'autonomie des tout-petits par la mise en place d'ateliers et de jeux adaptés.

A ce jour, les travaux de réhabilitation n'ont pas encore débuté mais nous espérons un démarrage en cette fin d'année 2021.



Cimetière

Notre cimetière fût désherbé le samedi 12 juin et le samedi 16 octobre par une bonne dizaine de bénévoles.

Nous leur disons grand merci sans oublier tous ceux qui œuvrent aussi outre ces dates.

Encore de grands remerciements à toutes ses bonnes âmes.

La commission s'est réunie sur les lieux pour recenser toutes les tombes en état d'abandon, un nouveau passage a été refait après la Toussaint afin de bien identifier les tombes réellement abandonnées

Une procédure de reprise des concessions va être mise en place courant l'année 2022.



Bâtiment « la Cure »

Notre commune est redevenue propriétaire et gestionnaire du bâtiment « La Cure » depuis le 1er novembre 2021.

En effet un bail emphytéotique avait été signé avec l'OPAC en octobre 1986 et était à expiration le 31 octobre 2021.

Le bâtiment est composé de quatre logements : un studio, deux T2, un T3 ainsi que deux garages.

A ce jour un T2 est disponible, le studio sera disponible à partir du 1er janvier 2022.

Pour tous renseignements s'adresser en mairie au 03/85/50/49/27, le mardi et vendredi matin



S.I.V.O.S des GROSNE

Année 2021-2022

<i>Communes</i>		<i>Saint Léger sous la Bussière</i>	<i>Saint Pierre le Vieux</i>	<i>Trambly</i>	<i>Communes extérieures</i>	TOTAL
<i>Écoles</i>	<i>Germolles sur Grosne</i>					
<i>Germolles sur Grosne</i>	2	9	4	2	<i>1 Deux Grosnes 2 Tramayes</i>	20
<i>Saint Léger sous la Bussière</i>	1	4	6	3	<i>1 Deux Grosnes 1 Tramayes 1 Matour</i>	17
<i>Saint Pierre le Vieux (Maternelle)</i>	4	3	10	4	<i>1 St Jacques 1 Trades 1 Matour</i>	24
<i>Saint Pierre le Vieux (Primaire)</i>	1	7	6	4		18
<i>Trambly</i>	0	4	14	5	<i>1 Deux Grosnes 1 Tramayes 1 Matour</i>	26
TOTAL	8	27	40	18	12	105

*St Léger : moyenne et grande section maternelle, Germolles : CP Trambly : CM1 et CM2,
St Pierre : toute petite, petite et moyenne section maternelle, St Pierre : CE1 et CE2*

Compte Administratif 2020 et Budget 2021 du SIVOS Section de Fonctionnement

<u>Section de fonctionnement</u>	<i>Compte Administratif 2020</i>	<i>Budget 2021</i>
Dépenses		
<i>Toutes fournitures</i>	67 264.64	71 154.00
<i>Charges de personnel</i>	127 379.48	133 550.00
<i>Dépenses imprévues</i>	0.00	254.20
<i>Autres charges de gestion courante</i>	875.76	8 736.00
	195 519.88	213 694.20
Recettes		
<i>Excédent de fonctionnement</i>	27 870.24	16 392.20
<i>Remboursement rémunération personnel</i>	2 136.03	0.00
<i>Produits de service</i>	11 397.49	14 400.00
<i>Autres produits de gestion courante</i>	1.54	2.00
<i>Subvention Région</i>	22 506.77	25 400.00
<i>Subvention des communes :</i>		
<i>Germolles sur Grosne</i>	12 223.95	15 156.15
<i>St Léger sous la Bussière</i>	40 790.98	41 052.76
<i>St Pierre le Vieux</i>	52 122.59	58 341.03
<i>Trambly</i>	42 862.48	43 450.06
	211 912.07	214 194.20

Le Club des 3 Grosne

Après plusieurs mois d'arrêt, le club des 3 Grosne a repris ses activités.

Nous avons pu organiser nos deux repas toujours appréciés, le 1^{er} juillet à la BALLADE de MARBOEUF pour un excellent menu à la Belouze, et le 28 octobre L'AUBERGE du LAC nous régalaient des délicieuses grenouilles à TRIVY.

Les réunions mensuelles ont toujours lieu le 1^{er} mercredi de chaque mois, venez nous rejoindre nous vous accueillerons avec plaisir.

En souhaitant que les choses s'améliorent, restons prudents.

Bonne année 2022

Le Club des 3 Grosne



Repas CCAS

Nos habitants âgés de 70 ans et plus accompagnés de leur conjoint(e) se sont réunis autour d'un excellent repas au restaurant local « La Balade de Marboeuf » le samedi 2 octobre

(Une petite pensée pour nos absents ayant des soucis de santé).

Monsieur le Maire et son épouse étaient au rendez-vous ainsi que nos deux adjoints et conseiller.

Ce fût une journée très conviviale appréciée de tous et riches d'échanges, vu cette période encore compliquée.



Fleurir Saint Léger

Cette année, quelques fleurs ont été plantées par des âmes charitables œuvrant bénévolement afin de rendre plus agréable notre commune.

*Nous avons modifié les massifs autour du monument aux morts, il a été planté une cinquantaine de rosiers, nécessitant beaucoup moins d'eau et d'entretien par notre entreprise locale «**Vivier Paysage**».*

Rien n'a été perdu puisque les plantes enlevées de ce massif ont été réparties dans nos autres parterres de fleurs.

Les membres de l'association remercient chaleureusement toutes ces personnes donnant de leur temps et du courage

Les membres de l'association "Fleurir Saint Léger".



La vie de votre CPI

L'année 2021 se termine avec peu d'intervention en premiers secours.

Avec l'aide de la commune notre centre a pu acquérir un nouveau véhicule en remplacement du Renault Trafic qui devenait vieillissant nous avons donc maintenant un Kangoo 5 places plus pratique pour les interventions de type secours à la personne.

Nous remercions Monsieur le Maire, ses adjoints ainsi que notre secrétaire de mairie pour leurs soutiens administratif et financier.

Effectifs :

Côté effectif nous attendons avec plaisir de nouveaux candidats pour maintenir notre centre en vie, Les volontaires peuvent s'adresser à la Mairie de Saint Léger Sous la Bussière.



Activité de l'amicale

Cette année encore les activités ont été limitées mais nous avons pu organiser notre vente annuelle de boudin en association avec les chasseurs sous une belle journée ensoleillée.

Les pompiers vous présentent leurs meilleurs vœux de bonne santé et de bonheur à l'ensemble des habitants de St Léger pour cette nouvelle année 2022.

Le CPI tient à remercier chaleureusement l'ensemble de la population pour son accueil et

sa générosité à travers les dons divers et pour les traditionnelles tournées de calendriers.

Laurent REBOUX Chef de Corps.

Le comité des fêtes

Pour la 2ème année consécutive, nous n'avons pu organiser qu'une seule manifestation, mais quelle réussite ! Le 30 octobre dernier, nous avons eu la joie de nous retrouver autour d'un repas concocté par notre chef Damien et d'un savoureux dessert réalisé par Camille, le tout dans une ambiance frénétique ! Squelettes, citrouilles, araignées, ... l'équipe du comité a fait tout son possible pour vous offrir un décor monstrueux !



Pour les fêtes de fin d'année, le village a été égayé avec l'installation du sapin et des guirlandes pour que chacun d'entre nous puisse profiter de ces décors. Merci à ceux qui ont prêté main-forte.



Nous profitons de ce bulletin pour remercier toutes les personnes qui participent à nos manifestations. Si vous souhaitez rejoindre notre équipe et vous investir dans la vie du village, vous êtes les bienvenus.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et espère vous retrouver très prochainement

Un petit rappel pour la location de nos tables :

Contactez Laurence (06.61.01.56.68) ou Justine (07.87.64.51.68).

Saint Léger sous la Bussière d'hier à aujourd'hui

Cette année encore nous continuons notre tour de la commune avec le Bourg et la Bussière.

Mais avant nous voulions apporter une petite modification à l'article de l'année dernière où nous avons omis un artisan qui a son siège à Nogent mais son atelier est installé à la Belouze, il s'agit de Mr Philibert Lionel plombier-chauffagiste a qui nous présentons toutes nos excuses pour ce malencontreux oubli.



Dans les années 1900 quelques artisans étaient installés au bourg : un boulanger, un charron, un cordonnier, une couturière, une épicerie, un forgeron, une lingère et à la garde : une blanchisseuse et un boulanger.

Au 18^{ème} siècle les pentes de la Bussière étaient recouvertes de vignes et le raisin récolté produisait un vin acidulé.

L'histoire de notre église : à l'origine une petite chapelle insuffisante pour la population devenue plus importante. Mr Plassard décida de restaurer le bâtiment à la fin du siècle dernier. Les travaux furent organisés en deux temps mais ont été préservés le clocher et la travée sous clocher d'origine romane.



En 1897 fut construit la chapelle à droite et à gauche du clocher, une sacristie, l'escalier du clocher et une ouverture de baies sous le clocher. En 1899 une nef avec les bas-côtés ont été reconstruits ainsi que la façade.

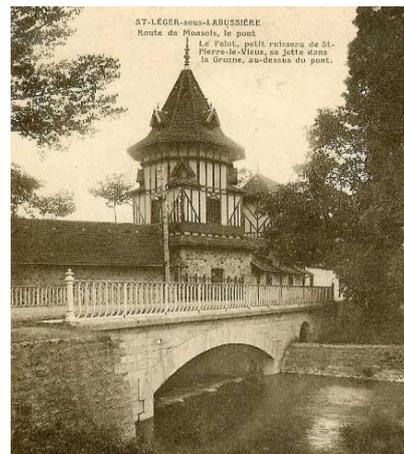
Et pour finir quelques années plus tard les portiques et le pignon de façade sont restaurés. Dernière réfection complète du clocher fut exécutée en 1981.

En 1870 Mr Claude Jules Plassard fut bâti le château « des Terrelles » ou de la féculerie, nom de l'usine qui fonctionnait à cet emplacement. Cette demeure reconnaissable avec ses toits en poivrière et ses nombreuses cheminées se dresse au milieu d'un magnifique parc situé aux bords de la Grosne. Le propriétaire vint s'y installer en 1893 après avoir cessé ses fonctions de président du Bon Marché.



Après le décès de Claude Jules Plassard en 1909, le château est devenu la propriété de son fils Joseph Plassard.

Le domaine de la Féculerie fut vendu en 1920 à Mr Malglaive. Mais en 1937 le corps principal et l'aile sud disparaissent dans un terrible incendie provoqué par un court-circuit suite à des travaux électriques.



La conciergerie qui a l'allure d'une maison normande était la basse-cour du domaine, elle était l'une des trois fermes du château

Ce nouvel acquéreur qui a l'esprit aussi innovateur que son prédécesseur a fait construire un silo en béton destiné à l'ensilage et a investi dans une machine à ensiler américaine.

Dans les années 1930 Mr Malglaive lance un élevage de 30 000 poules pondeuses et installa une poussinière à l'aide de lampe à pétrole et de flanelles.

Aujourd'hui le château « des Terrelles » appelé château DES, propriété de la famille Klotz depuis 1989 accueille des activités culturelles.



La Bussière : signifie un lieu couvert de buis



Ce hameau comptait en 1900 une blanchisseuse et un boulanger.

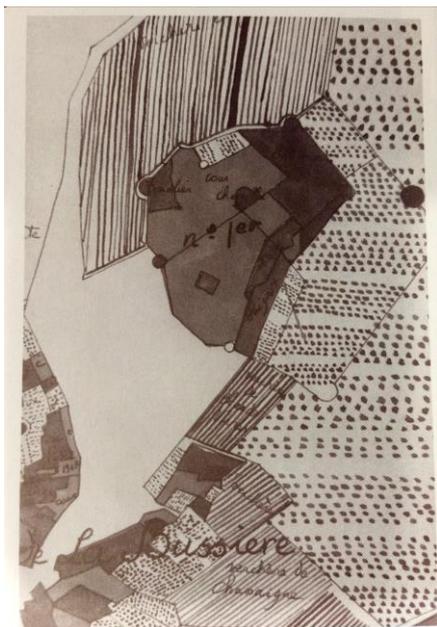
Au moyen âge fut construit un château féodal sur la montagne, le seigneur de Labussière pouvait alors commander la vallée et la route de Mâcon.

Dans les années 1400 après une bataille entre les Armagnacs et les Bourguignons, il fut mis à sac et démantelé sous l'ordre du Duc de Bourgogne. En 1500 Charles le Téméraire fait abattre les fortifications.

Entre 1590 et 1600 acheté et réparé par une famille de noble. Le château est rebâti mais est à nouveau dévasté par un incendie.

Vers 1769 devenu propriété du marquis De Castellane. Il sera délaissé et tomba en ruine, les débris servirent à construire les maisons de la Bussière et des autres hameaux du village.

Sur le cadastre de 1837 n'apparaissaient que deux tours rondes.



Voilà des années que la vie du Bourg et de la Bussière, autrefois très mouvementée, est devenue calme.

Dans ces deux hameaux qui dominent toujours notre village, vivent paisiblement quelques habitants de notre village dont un artisan paysagiste Mr Vivier Maxime.

Seul les repas de quartier amènent de nos jours des animations dans nos différents lieux-dits et permettent aux nouveaux arrivants de faire connaissance avec les personnes originaires de saint Léger.

Aujourd'hui



Nous vous retrouvons l'année prochaine pour poursuivre la visite de notre village

Informations et adresses utiles

MAIRIE : permanences au public les mardis et vendredis de 8 H 45 à 12 H 00
Tél. : 03 85 50 49 27 - Mail : stleger71520.mairie@orange.fr

ÉCOLE: (Grande section maternelle) :
Mme Caroline DUREUIL
Tél. : 03 85 50 44 45

RESERVATION SALLE DES FETES : auprès de Mr le Maire 03 85 50 49 08

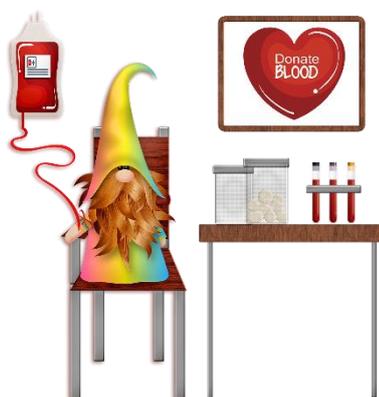
A.D.M.R. : Tous les matins du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
Maison de Santé - 8 Rue de l'Hôpital 71520 TRAMAYES
Tél. : 03.85.50.58.75

RECENSEMENT MILITAIRE : Il est rappelé à tous les jeunes gens (garçons et filles) qu'ils doivent se faire recenser en mairie de leur domicile. Cette démarche obligatoire est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Il leur est alors délivré une attestation qu'il est primordial de conserver car elle est dorénavant exigée lors d'inscription à divers examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, auto-école ...).

Don du Sang Dates des collectes 2022

Amicale Don du Sang Bénévole de MATOUR
Salle du CART
Lundi 14 février 14H30 à 18H30
Lundi 25 avril 14H30 à 18H30
Mercredi 22 juin 8H30 à 12H30
Mercredi 17 août 8H30 à 12H30
Lundi 14 novembre 14H30 à 18H30

Association don du sang de TRAMAYES
Salle des fêtes
Lundi 21 février 14H30 à 18H30
Lundi 11 juillet 8H30 à 12H30
Lundi 24 octobre 14H30 à 18H30
Lundi 26 décembre 14H30 à 18H30



A partir du
1^{er} FÉVRIER 2022

ENFIN TOUS LES EMBALLAGES RÉUNIS DANS LE JAUNE !

Lancement des extensions de consignes de tri



A partir du **1^{er} février 2022**, les consignes de tri évoluent ! Place à la simplicité du geste, désormais tous les emballages vont dans le bac jaune. Que ce soient les emballages en plastique, en cartonnette ou en métal, y compris les petits emballages métalliques (capsules, plaquettes de médicaments vides, couvercles, capsules de café, papier aluminium, etc.), il n'y a pas d'exception, si c'est un **emballage** (hors verre), je jette dans le bac jaune. En revanche, les objets en plastique vont dans la poubelle grise... ou à la déchetterie selon leur taille ! De même, les cartons marrons gênent les centres de tri si jetés dans le bac jaune, il faut donc les emmener à la **déchetterie**.

Finies les confusions, cette simplification des consignes va permettre une réduction des ordures ménagères. Chacun de nous a un rôle à jouer, cela permet de préserver les ressources naturelles, faire des économies d'énergie, éviter des émissions de CO2... Que du positif !

Petit rappel : on n'imbrique pas les emballages lorsqu'on les trie, on les vide et on les jette en vrac ! 😊



En attendant le 1^{er} février 2022, les consignes de tri restent inchangées :

Flacons et bouteilles en plastique, cartonnette, emballages en métal

BAC JAUNE

Papier (journaux, magazines, enveloppes, etc.)

BAC BLEU

Pots, bocaux et bouteilles en verre

BAC VERT

Ordures ménagères

BAC GRIS

Attention, veuillez à bien retirer vos piles des D3E* avant de les jeter !



*Déchets d'équipements électriques et électroniques

Le 11 septembre 2021, un incendie a touché un bâtiment du quai de transfert de Quincieux. La source provient en partie d'une pile qui n'aurait pas dû se trouver dans les encombrants.

C'est pour éviter ce genre d'incidents qu'il est plus que nécessaire d'être prudents lorsque l'on jette nos déchets électroniques et de bien enlever les piles.

Pensez aux bornes adaptées

Ouverture des déchèteries du SIRTOM de la Vallée de la Grosne - 2022

JOURS		LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
Matin	Après-Midi	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
CLUNY 03.85.59.11.50		✓	✓			✓	✓			✓	✓	✓	✓
LA GUICHE 03.85.24.53.79					✓				✓				✓
TRAMAYES 03.85.50.58.47					✓				✓				✓
TRAMBLY 03.85.50.45.08		✓	✓			✓	✓			✓	✓	✓	✓
SALORNAY SUR GUYE 03.85.59.99.71				✓	✓			✓				✓	✓

✓ **Horaires été : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h30** (01/04 au 31/10)

✓ **Horaires hiver : 9h00 - 12h00 / 13h30 – 17h00** (01/11 au 31/03)

✓ **Horaires annuels: 9h00 - 12h00 / 13h30 – 17h00**

